

Conseil Municipal de Malarce-sur-la-Thines

Compte-rendu de la réunion du jeudi 3 mai 2018

Présents : Alain Nicault, Régis Le Flohic, Denis Granero, Daniel Ginier, Ronna Chalvet, Delphine Feuillade Brière, Jean-Marc Durey, Emmanuel Verilhac, Jean-François Lalfert

Gîte de thines : Suite au courrier du 22 mars de la préfecture concernant la sécurité contre les risques d'incendies et de panique dans les établissements recevant du public, le maire explique au conseil avoir contacté différentes entreprises en vue de la mise en conformité « sécurité incendies », mais que pour l'instant la mairie n'a reçu aucune réponse.

Le maire explique donc au conseil avoir répondu à la préfecture que nous ne pouvons envisager la fermeture de notre gîte d'étape pour les raisons suivantes :

- Nous avons une salariée titulaire en charge de ce gîte que nous ne pouvons affecter à d'autres fonctions.
- Nous avons déjà un certain nombre de réservations prépayées.

Nous allons donc limiter dans un premier temps le nombre de places de ce gîte à 15 et non plus 23, ce qui nous dispenserait de certaines obligations en matière de sécurité, tout en prévoyant de réaliser la mise en conformité suivant les prescriptions de la préfecture.

Délibérations :

- 1- DM pour compenser le déficit d'investissement de 23017 par l'excédent de fonctionnement de 2017. La différence de 6300€ sera passée, suivant la demande du percepteur, au compte 2315, opération non individualisée.

Acceptée à l'unanimité

- 2- DM régularisation du compte 168751 d'une somme de 0,57€ restée sur un compte avant 2007.

Acceptée à l'unanimité

- 3- Délibération pour octroyer une subvention de 150€ à l'école de Gravière dans le cadre de « Gravières en poésie »

Acceptée à l'unanimité

- 4- Délibération pour donner au maire la possibilité de signer une convention avec le SDE07 pour pouvoir instruire le dossier de demande de subventions pour le changement des huisseries de la mairie.

Acceptée à l'unanimité

- 5- Délibération pour valider l'acquisition de la parcelle de Mme Alvarez par le conseil départementale.

Acceptée à l'unanimité

Questions diverses :

- Le maire informe le conseil que les barrières qui sécuriseront la rampe d'accès à la mairie ont été commandées et vont arriver, ainsi que celles pour sécuriser le parking des logements du presbytère de Malarce. Elles seront posées ensuite rapidement par les employés municipaux.
- Le maire informe le conseil qu'après concertation avec Régis et Daniel il a été décidé de faire faire à un des employés municipaux une journée complète de plus par semaine, jusqu'à nouvel ordre, pour lui permettre de faire le travail qu'on lui demande puisque le deuxième employé est en arrêt jusqu'au 22 mai.
- Au vue des nombreux travaux qu'il va y avoir à faire et du débroussaillage qui va commencer, il a été pris contact avec Raphaël Bouillard pour savoir s'il accepterait d'être embauché trois jours par semaine pendant une durée de un mois. Nous attendons sa réponse.
- Le maire informe le conseil municipal que le lendemain d'une réunion entre la commission « employés municipaux » et les employés, dont le sujet portait essentiellement sur les conditions de travail, les équipements de protection individuelle ainsi que sur le temps de la pause méridienne que les employés doivent prendre. Il y a eu un incident grave entre un employé et un conseiller municipal, en dehors de la commune. Le conseil municipal a débattu et voté le principe d'un courrier signifiant notre désaccord sur l'attitude de l'employé (7 voix pour, 1 abstention et 1 contre) tout en décidant de consulter au préalable le centre de gestion à ce sujet.
- Suite aux problèmes récurrents de téléphone fixe dans la vallée de la Thines, Ronna demande à la mairie d'intervenir par courrier auprès des différents services concernés.
- Le poteau double soutenant les fils électriques dont une des jambes a été sectionnée en face de belle Rouvière sera signalé à EDF.
- A nouveau, le problème des chèvres de belle Rouvière a été évoqué :
 - o Jean-François Lalfert émet l'idée d'une réunion entre les différents services de l'état concernés, la mairie, les chasseurs, agriculteurs, la propriétaire et Jean-Marc Pelot pour essayer de trouver une solution.
 - o Jean-Marc Durey a trouvé une personne qui viendrait chercher les chèvres dont Jean-Marc Pelot doit se débarrasser, mais il n'est pas sûr qu'il le veuille vraiment.

Le maire explique au conseil que pour l'instant c'est la gendarmerie qui traite cette affaire et qu'il vaut mieux attendre leur conclusion avant de lancer quelque action.